



SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 septembre 2017 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : Mrs Serge LANGEOIS, Loïck LEGOUT, Jean LAHOUSSE, REGNAULT de PRÉMESNIL Xavier, Jean-François AUVRAY, Didier MAUPAS, LELANDAIS Ludovic, Mmes ESTEVES Émilie, Bernadette LOISON.

Pouvoirs : M. Didier ALPHONSE a donné pouvoir à M. Serge LANGEOIS, Mme THÉRIN Isabelle a donné pouvoir à Mme LOISON Bernadette.

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LOISON

1- AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG AUX ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS – PRÉSENTATION DES CANDIDATS SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :

La commission d'appel d'offres assistée du CAUE s'est réunie le jeudi 14 septembre 2017 à 10 h à la Mairie pour le choix des candidats dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du cœur de bourg.

13 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, après concertation la commission a retenu 3 candidatures en fonction de 8 références présentées et de la capacité à concevoir des espaces publics, notamment aux abords de monument historique à l'appui de photos, de schémas significatifs de coordonnées de maîtres d'ouvrages, de conceptions, de réalisations....

Ont été sélectionnés :

- **Classement 1^{er}** : VOLGA / 2IDF (Paris) : de très belles références, la commission a été convaincue à l'unanimité
- **Classement 2^{ème} ex aequo** : ZENOBIA / INGE INFRA / DECLOSMESNIL (Caen) : les aménagements proposés correspondent au niveau d'exigence recherché et à l'échelle de Fresney le Puceux. Les aménagements se rapprochent de ceux souhaités par la commune, la référence d'Ingé-infra avec un signal montrant un cœur de bourg différent a particulièrement séduit la commission.
- **Classement 2^{ème} ex aequo** : LA FABRIQUE DES PAYSAGES (BAYEUX) / AMENAGEO (PONT L'EVEQUE) : les aménagements sont de l'ordre de grandeur recherché, la commission a apprécié les détails de réalisations notamment le travail de la pierre, une note d'originalité a été constatée.

La prochaine étape est fixée au Jeudi 28 septembre 2017 à 14h30 pour une visite sur place avec le CAUE et les 3 candidats retenus.

Ensuite viendra l'audition des candidats le Jeudi 14 décembre 2017 suivie d'un Conseil Municipal.

Après exposé, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le choix de la commission d'appel d'offre.

2- ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS ROUTE DE BOULON

Pour engager les travaux du cheminement piéton sécurisé sur la « route de Boulon » pour les enfants allant du lotissement « la Marlande » à l'école, nous avons fait appel à 3 entreprises, à ce jour aucun devis n'est arrivé, seule une entreprise est venue sur place.

Monsieur le Maire propose que l'étude des devis soit reportée lors du prochain conseil municipal afin de procéder au choix de l'entreprise.

3-LA FREDON – PROGRAMME DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE CALVADOS

Monsieur le Maire présente le plan d'action mis en œuvre par la FREDON pour lutter collectivement contre le frelon asiatique présent dans le département du Calvados depuis 2011. Conformément à la décision du Comité de Pilotage Départemental du 9 mai 2017 et à l'arrêté Préfectoral de lutte collective du 27 avril 2017, la FREDON est chargée d'animer et coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte d'action.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'engager ou pas la commune dans le plan de lutte collective et le financement.

Durant le plan de lutte collective, la communes participe à la prise en charge du coût de destruction des nids signalés sur le domaine public comme sur le domaine privé, elle bénéficie sur cette période de la participation du Département du Calvados (30% du coût de destruction plafonné à 110 € dans la limite de l'enveloppe de 66 000 € d'aide voté) et des coûts mutualisés pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **9 VOIX POUR** et **1 VOIX CONTRE** :

- 1- de participer au plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2017.
- 2- de signer la convention avec la FREDON
- 3- de nommer M. Jean LAHOUSSE, conseiller municipal comme référent local.
- 4- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4- SDEC ENERGIE – RETRAIT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE GUILBERVILLE – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Après exposé, les membres du Conseil Municipal votent :

POUR le retrait au SDEC Énergie de la commune déléguée de Guilberville

POUR l'adhésion au SDEC Énergie de la Communauté de Communes Cœur de Nacre

5-PEDIBUS

Monsieur le Maire fait un point sur les inscriptions au PEDIBUS, nous comptabilisons à ce jour 12 enfants, il rappelle que ce service sera maintenu jusqu'à ce que les trottoirs de la route de Boulon soient réalisés. Les parents devront à l'avenir prendre les dispositions nécessaires.

L'agent recruté en emploi aidé prend fin le 9 octobre prochain, au vue des directives de l'état la collectivité ne pourra pas prétendre à son renouvellement, il convient de recruter un agent en CDD en tant qu'adjoint technique (Echelle 1 – Echelon 1) pour le bon fonctionnement de ce service communal à compter du 10 octobre 2017.

Après exposé, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité :

POUR le recrutement en période scolaire d'un agent en CDD pour le PEDIBUS

POUR le maintien du PEDIBUS jusqu'à la réalisation des trottoirs.

TARIF DU PEDIBUS – Annule et remplace la délibération du 29 septembre 2016

0,90 € / jour de présence pour 1 enfant

1,50 € / jour de présence pour 2 enfants de la même famille

2.20 € / jour de présence pour 3 enfants de la même famille (au lieu de 3€/ jour)

6- PERSONNEL COMMUNAL

Service technique : le Contrat Unique d'Insertion (CUI) de l'employé technique prend fin le 30 septembre prochain, considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent en tant qu'Adjoint Technique,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 20/35^{èmes}.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Techniques relevant de la catégorie hiérarchique C. (Echelle C1)
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : employé technique
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents :

- 1- le recrutement d'un adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2017 pour 20/35^{ème}
- 2- autorise Monsieur le Maire à effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Calvados.
- 3- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce recrutement.

Service administratif :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet, à raison de 17,50/35^{èmes}.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs relevant de la catégorie hiérarchique C. (Echelle C1)
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : administration et secrétariat
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents :

- 1- le recrutement d'un Adjoint Administratif à compter du 1^{er} décembre 2017 pour 17,50/35^{ème}
- 2- autorise Monsieur le Maire à effectuer la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion du Calvados
- 3- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ce recrutement.

7- SMICO – MODIFICATIONS DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Fresney le Puceux est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir que :

Les Communes nouvelles de : Moulton Chicheboville, Isigny sur Mer, Valambray ainsi que les communes de Isigny Grandcamps Intercom, Estrées la Campagne, Grandcamp-Maisy, Rots, la CDC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, la CDC Andaine-ässais, le SIA Saint Loup-Crèvecoeur, le SIVOM des 3 Vallées.

Ont sollicité leur adhésion au SMICO

Et que les Communes de Anceins, Couvains, Fervaques, Heugon, La Ferté Fresnel, Mortrée, saint Nicolas des laitiers, méry-Corbon, Moulton, la Fresnaie Fayel ainsi que de la CDC du Bocage de Passais, CDC du Pays d'Andaine, CDC du Pays Fertois, CDC du Pays du Haras du Pin et le Syndicat Equestre Bagnoles-Saint Michel.

Ont sollicité leur retrait du SMICO

Après en avoir délibéré le conseil émet un avis favorable

- à la modification des statuts du SMICO

8- ORGANISATION DE LA FETE PATRONALE DU 11 NOVEMBRE

En 2017 sera célébré la 4^{ème} fête patronale, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir sur le programme et propose une réunion avec les associations le Lundi 2 octobre 2017 à 20h à la mairie.

9 – INFORMATIONS DIVERSES

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CINGAL

A la demande du Syndicat du Collège du Cingal, il convient de nommer 2 délégués et 2 suppléants par commune. Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération N°35 et de nommer après leur accord :

Déléguées titulaires : Mme Bernadette LOISON – Mme ESTEVES Émilie

Délégués suppléants : M AUVRAY Jean-François – M. Serge LANGEAIS

DENOMINATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle multi-activités n'a pas de nom ce qui parfois pose des problèmes d'identifications.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de dénommer la salle multi-activités : salle des fêtes.

PANNEAUX DE LOCALISATION – MAIRIE – SALLE DES FETES

Deux devis de panneaux de localisation pour la mairie et la salle des fêtes ont été reçus, après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de retenir le devis SEDI Équipement pour un montant TTC de 385,20 €.

Le montage sera réalisé par le service technique.

Les membres autorisent Monsieur le Maire à signer le devis.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES

Le SMICTOM de la Bruyère procédera à la distribution de sacs poubelles transparents le vendredi 22 septembre 2017 de 16h à 19h et le samedi 23 septembre 2017 de 9h à 12h à la Mairie.

DATES DES CONSEILS D'ÉCOLE : Les jeudis : 9/11/2017 – 22/02/2018 et 21/06/2018 à l'école du Cerisier.

CHARTRE DE CITOYENNETÉ : il est proposé de mettre en place une chartre de citoyenneté, il s'agirait d'une forme de "contrat" entre la municipalité et les citoyens qui permettraient d'établir un cadre aux relations, aux échanges, aux collaborations et aux sens de la citoyenneté au sein de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H26

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente.

*Serge LANGEOIS
(à pouvoir de Didier ALPHONSE)*

Ludovic LELANDAIS

*Bernadette LOISON
(à pouvoir de Isabelle THÉRIN)*

Émilie ESTEVES

Loïck LEGOUT

REGNAULT de PRÉMESNIL Xavier

Jean LAHOUSSE

Jean-François AUVRAY

Didier MAUPAS